

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
Conseillers en fonctions : 14
Conseillers présents : 8 + 1 procuration
Secrétaire : SCHMITT Pierrette

Convocation envoyée le : 9 février 2017

Séance du 16 Février 2017

Sous la présidence de Madame KOCHERT Stéphanie, Maire

<p>Présents: KOCHERT S. - KAUSS J. - SCHMITT P DA SILVA A. - ROSER M.M. - KASTNER E. - PEYRET J.F - KUNTZ A.</p> <p>Absents: LORENTZ M. (absent) - REEBER P. (absent) - MESSMER M. (absente) SCHNOERRINGER D. (absent) - GILLMING P. (excusé donne procuration à KAUSS J.) HEINRICH J. (absent)</p> <p>Le quorum pour délibérer est atteint.</p>
--

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU 20 DECEMBRE 2016 ET SIGNATURE DE LA FEUILLE EMARGEMENT

Madame le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal du 20 Décembre 2016 suscite des remarques. Une remarque a été formulée : une erreur de frappe s'est glissée au point n° 5 concernant la dissolution du CCAS, ce n'est pas au 31 décembre 2015 mais bien au 31 décembre 2016. Le procès-verbal de la séance du 20 Décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. PROGRAMME D'EXPLOITATION FORESTIERE POUR 2017
2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES
3. EMPRUNTS POUR TRAVAUX ROUTE DE BITCHE : ASSAINISSEMENT – VOIRIE ET RESEAUX SECS
4. DISSOLUTION DU CCAS
5. TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2017
6. TARIF EAU ET ASSAINISSEMENT POUR 2017
7. COTISATION FONDATION DU PATRIMOINE POUR 2017
8. COTISATION A LA CAISSE D'ASSURANCE ACCIDENTS AGRICOLES 2017
9. DEMISSIONS DE MEMBRE DE L'ASSOCIATION DE CHASSE DE LA SCHERHOL
10. DIVERS

POINT N° 1 : PROGRAMME D'EXPLOITATION FORESTIERE POUR L'ANNEE 2017

Madame le Maire expose au conseil municipal les projets des travaux forestiers et les prévisions de vente de bois pour l'année 2017 proposé par l'ONF.

• LE PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION :

Les dépenses d'exploitation sont estimées à un montant prévisionnel de	38 964 € HT
· Travaux d'abattage et de façonnage en régie communale et à l'entreprise	21 730 € HT
· Travaux de débardage et de câblage.....	11 590 € HT
· Honoraires.....	4 558 € HT
· Assistance à la gestion de la main d'œuvre	1 087 € HT
Les recettes d'exploitation brute prévues sont estimées à un montant de	68 620 € HT

- **LES TRAVAUX PATRIMONIAUX : Les travaux patrimoniaux comprenant tous les travaux d'investissement et d'entretien sont estimés à un montant de** **8 100 € HT**
 - Travaux d'investissement
 - Travaux d'entretien

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

→ **DÉCIDE** de faire réaliser les travaux d'exploitation et les travaux patrimoniaux proposés pour 2017

→ **VOTE** les crédits correspondants à ce programme pour l'exercice 2017

· pour les recettes d'exploitation	68 620 € HT
· pour les travaux d'exploitation	38 964 € HT
· pour les travaux d'entretien patrimoniaux.....	7 010 € HT
· pour les travaux d'investissement	1 090€ HT

→ **DONNE** délégation à Madame le Maire, pour signer et approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

Voix pour : 8 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N° 2 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Après avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** d'inscrire les travaux suivants à la section d'investissement au budget principal de 2017 :

- Travaux d'aménagement voirie et réseaux secs dans la route de Bitche et Wissembourg RD3
- Réfection du clocher de l'église protestante

Voix pour : 8 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N° 3 : EMPRUNTS POUR TRAVAUX ASSAINISSEMENT ROUTE DE BITCHE RD3

Madame le Maire rappelle qu'en date du 27 septembre 2016, le conseil municipal a décidé de contracter un emprunt pour la réalisation des travaux d'assainissement Route de Bitche au budget assainissement et en date du 24 novembre 2015 et de faire les démarches auprès des partenaires financiers pour une renégociation des emprunts encours.

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux d'assainissement la commune a obtenu une subvention complémentaire de l'Agence Rhin Meuse. Cette subvention diminuant la part communale pour le financement des travaux.

Il y a lieu de revoir le montant de l'emprunt qui avait été décidé lors de la séance du 27 septembre 2016.

Une proposition de financement a été présentée ainsi que la renégociation des prêts imputés au budget assainissement, et qu'il y a lieu de se prononcer sur les conditions de financement.

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal a décidé :

- **DE CONTRACTER** un emprunt de 320 000 € sur le budget assainissement auprès de la Caisse d'Épargne d'Alsace détaillé comme suit :
- ⇒ 155 368,18 € au titre du réaménagement du prêt 9559519 de la CE d'Alsace à la date du 31/03/2017
 - ⇒ 164 631,82 € pour le financement des travaux d'assainissement de la Rue de Bitche

Ci-dessous les conditions :

- ⇒ Durée : 25 ans
- ⇒ Point de départ de l'amortissement le 31 mars 2017
- ⇒ Date de la première échéance le 31 mars 2018
- ⇒ Dernière échéance : 31 mars 2042
- ⇒ Base de calcul des intérêts : 30/360
- ⇒ Périodicité : échéance annuelle constante
- ⇒ Remboursement anticipé : Possibilité à chaque échéance avec un préavis de 3 mois et moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle et perception d'un montant minimum
- ⇒ Frais de dossier : 320 €
- ⇒ Taux fixe : 2,16 %
- ⇒ Échéance annuelle : 16 700,02 €

→ **AUTORISE** Madame Le Maire à signer le contrat et tout document s'y afférant.

→ et **DE PREVOIR** la recette au budget assainissement de 2017.

Voix pour : 8 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N° 4 : EMPRUNTS POUR TRAVAUX VOIRIE ROUTE DE BITCHE

Au vu du plan de financement des travaux de voirie et de réseaux secs Route de Bitche RD3, Madame le Maire propose de souscrire un emprunt pour le financement de ces travaux. Après déduction des subventions, il reste à la charge de la commune un montant de 455 000 €.

Madame le Maire explique qu'elle est aujourd'hui en pourparlers avec les banques et ne peut proposer une offre concrète.

Le point est remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal début mars 2017.

POINT N° 5 : DISSOLUTION DU CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame le Maire, rappelle que par la délibération du 20 décembre 2016, le conseil municipal avait décidé de dissoudre le budget CCAS à compter du 31 décembre 2016.

Suite à des écritures budgétaires trop complexes en début d'année, Madame le Maire propose de dissoudre le budget CCAS à compter du 31 décembre 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reporter la dissolution du CCAS fin 2017.

Voix pour : 8 + 1

contre : 0

abstention : 0

POINT N° 6 : TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2017

Pour 2017, Madame le Maire propose le maintien des taux des contributions directes de 2017.

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de maintenir les taux suivants pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 17,69%
- Taxe foncière bâtie : 8,75%
- Taxe foncière non bâtie 70,11%
- CFE : 18,35%

Voix pour : 8 + 1

contre : 0

abstention : 0

POINT N° 7 : TARIF EAU ET ASSAINISSEMENT POUR 2017

Après l'exposé de Madame le Maire, et après délibération le Conseil Municipal :

→ **DÉCIDE** de maintenir les tarifs de l'eau et l'assainissement de 2016 pour l'année 2017 comme suit,

- ⇒ m/3 d'eau : 1,60 €
- ⇒ m/3 assainissement : 1,40 €
- ⇒ Part fixe annuelle assainissement : 30,00 € soit 15 € par semestre
- ⇒ Part fixe annuelle eau : 50,00 € soit 25 € par semestre
- ⇒ Location annuelle compteur 18,00 € soit 9 € par semestre
- ⇒ Taux pour la redevance pollution 0,35 €/m³
- ⇒ Taux pour la redevance modernisation 0,233 €/m³

Voix pour : 8 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N° 8 : COTISATION FONDATION DU PATRIMOINE POUR 2017

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, comme chaque année, la commune verse une participation financière à la Fondation du Patrimoine, 9 Place Kléber à Strasbourg qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité.

Ses missions d'intérêt général sont : de mobiliser et d'organiser les partenaires publics et privés, d'accompagner les porteurs de projets, de participer financièrement aux actions de restauration.

Sur proposition de Madame le Maire et après délibération, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADHERER** à la Fondation du Patrimoine pour une cotisation annuelle de 50 € pour 2017
- et **DE PREVOIR** la dépense au budget 2017.

Voix pour : 8 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N° 9 : COTISATION A LA CAISSE D'ASSURANCE ACCIDENTS AGRICOLES POUR 2017

Les cotisations foncières de l'Assurance-Accidents Agricole du Bas-Rhin reposent sur le principe de la répartition des charges sur l'ensemble des terrains soumis à l'impôt sur la propriété non bâtie.

Madame le Maire informe que, dans les communes où les propriétaires ont choisi d'abandonner le produit de la chasse, le conseil municipal a la possibilité d'affecter cette somme en totalité ou en partie à la couverture des cotisations d'assurance accidents agricoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **DÉCIDE** de ne pas affecter le produit de la chasse aux paiements des cotisations de la CAAA pour l'année 2017.

Voix pour : 8 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N° 10 : DEMISSIONS DE MEMBRES DE L'ASSOCIATION DE CHASSE DE LA SCHERHOL

Par courrier courant fin janvier 2017, M. MARX Erni, M. BEILL Sébastien et M. BEILL René nous ont fait part de leur démission au sein de l'Association de chasse de la Scherhol à compter du 01 février 2017.

Le conseil municipal PREND ACTE de la démission de Messieurs : MARX Erni, BEILL Sébastien et BEILL René.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé le registre.

Pour extrait conforme,

Climbach, le 20 Février 2017

Affiché le 20 Février 2017

Stéphanie KOCHERT

Absent
Marcel LORENTZ

Joseph KAUSS

Pierrette SCHMITT

Absent
Jonathan HIENRICH

Arnaud KUNTZ

Anne DA SILVA

Éric KASTNER

Jean François PEYRET

Absent
Didier SCHNOERRINGER

Absente
Maria MESSMER

Excusé donne procuration
à KAUSS J.
Pierre GILLMING

Absent
Patrick REEBER

Marie Madeleine ROSER